

Gazette public aussi les promotions du Major Alexis Lafontaine, au grade de Lieutenant, Col. en remplacement de feu A. Cuvillier, et celle du Capit. Et. Guy au grade de Major, à la place de M. Lafontaine.

La session trimestrielle de la paix, pour le district de Montréal, a été close samedi dernier. Un bon nombre de prisonniers n'ont pu subir leur procès, faute de temps. D'après le nouvel acte de judicature, la cour criminelle, composée des juges de la cour d'appel, et qui doit siéger à Montréal en mars et en octobre, devra continuer ses séances journalières tant qu'il y aura des affaires devant la cour. C'est une amélioration que nous saluons avec plaisir; car il est pénible de voir de pauvres malheureux gémir en prison pendant des mois, des années entières, et être ensuite quelquefois déclarés innocents!

Nous avons sous les yeux une Statistique faite par le chef de police de cette ville, d'après laquelle il paraît que le nombre de délinquants appréhendés par la Police de Montréal, durant l'année 1849, s'élève à 3,241 c'est-à-dire à 283 de moins que l'an dernier. Sur ce nombre 1991 ont été déchargés. Le nombre des personnes trouvées ivres dans la rue est de 330 moindre que l'année dernière: c'est un fait que nous sommes heureux d'enregistrer. L'augmentation se trouve parmi les vagabonds, dont plusieurs, assure-t-on, se sont fait appréhender dans la vue de passer quelque temps en prison, et y avoir du pain que le manque de travail leur refusait. Nous aimons à croire cependant que ce rapport est exagéré. En somme le rapport du chef de Police annonce un progrès dans la moralité de notre population et nous donne espoir pour l'avenir. Plaise à Dieu que ceux qui se livrent à la hideuse débauche dont nous avons parlé dans un précédent numéro, puissent aussi se réformer!

Le Pilot de ce matin annonce la nomination de M. Burns à une place de Juge dans le Haut-Canada.

Une dépêche télégraphique de Washington fait mention d'une difficulté survenue entre les professeurs et les étudiants du collège de Georgetown, en conséquence de laquelle 60 écoliers auraient quitté le collège, ce qui réduisait à quinze le nombre de élèves de l'établissement. Nous espérons que ce rapport est exagéré.

COLONS NOBLES.—Lord Charles Beauleveck, qui a voyagé récemment en Canada, y a fixé, dit-on, sa résidence, et travaille maintenant à réunir un certain nombre de gentilshommes qui doivent l'accompagner avec leurs familles. Mme Fraser, veuve du colonel Mackenzie Fraser, et fille de feu sir Charles Bagot, mort gouverneur du Canada, revient aussi dans le pays pour y fixer sa résidence. Canadien.

BIRMINGHAM.—Vendredi dernier, l'Évêque Ulthorne faisant dans la chapelle de l'ouverture des quarante heures, était accompagné par prêtres ou aspirants aux ordres qui étaient autrefois ministres de l'Église anglicane. Table, 29 Dec.

Dernière Nouvelle de Californie.

Le steamer Cherokee est arrivé le 13 janvier dans le port de New-York avec une partie des malles californiennes. Celles-ci n'ont été remises à Panama que le 28 décembre par le steamer Unicorn, qui fait maintenant partie de la ligne du Pacifique. Elles ont été acheminées sur-le-champ à travers l'Isthme, et le Cherokee a quitté Chagres le 3 janvier après les avoir prises à son bord. Malheureusement, s'il nous apporte les dernières dates de l'Eldorado (1er décembre), il a laissé derrière lui une masse de correspondances qui attendent des moyens de transport. Il y a, dit-on, près de 60 sacs de lettres qui se trouvent ainsi arrêtés sur l'Isthme.

Le Cherokee a amené à New-York 244 passagers et apporté \$320,000 en or. Cette somme toutefois ne représente pas la moitié de celle que l'Unicorn avait à son bord en arrivant à Panama, et qui s'élevait à \$715,000. Le surplus (\$400,000 à peu près) est resté à Chagres, d'où il devait être expédié par le Crescent City. Par suite de l'accident survenu à ce navire, l'envoi devra maintenant attendre l'occasion de l'Empire City.

L'Alta California fait le recensement suivant de la population du pays:

Le 1er janvier 1849, le territoire comptait, suivant ce journal, 24,000 habitants dont 13,000 Californiens, 6,000 Américains et 5,000 étrangers. Au 11 avril, cette population se trouvait portée à 31,000 âmes, par une immigration de 7,000 individus. Depuis lors jusqu'au 30 novembre, 25,500 personnes ont débarqué à San Francisco et 500 à peu près dans les autres ports californiens; 2,000 Mexicains sont arrivés par terre et restés dans le pays; 2,000 autres individus sont venus par Santa Fé et la route du Sud; enfin l'on peut porter à 30,000 l'immigration par les plaines. Tous ces contingents réunis forment aujourd'hui un total de 94,000 habitants répartis de la manière suivante: Américains 62,000; Californiens 13,000; étrangers 19,000. Ainsi, dans l'espace de moins d'une année, les États-Unis ont pris complètement possession de leur conquête, en la personne de leurs citoyens.

Les nouvelles des mines sont favorables au point de vue des résultats obtenus et de ceux qu'elles promettent encore. Mais l'hiver s'annonce rude et prolongé pour les personnes qui se proposent ou se voient contraintes de le passer sur les lieux: le nombre en est évalué à 40,000 réparties principalement sur la Rivière Américaine, le Stanislaus et la Mariposa. La saison des pluies, qui a commencé avant l'époque ordinaire, est venue couper brusquement les communications; et les approvisionnements de l'intérieur sont loin d'être suffisants pour cette vaste population. Voici, du reste, ou quels termes l'Alta California résume les derniers avis des Placers.

drées ont entravé les communications à tel point que celles-ci vont se trouver complètement coupées entre la région des placers et les établissements de la vallée, pour six semaines, sinon pour tout le reste de la saison, c'est-à-dire jusqu'au mois d'avril.

Lorsque le triste hiver aura fait place au radieux mois de mai, le travail sera plus profitable qu'il ne l'a été cette année. Avec le printemps s'ouvriront aussi des communications plus faciles.

Pour en revenir aux nouvelles les plus récentes que nous recevons des divers points de la Montagne où se poursuit la recherche de l'or, elles sont extrêmement favorables. L'arrivée de la saison des pluies a été presque partout le signal de l'abandon des travaux, et les mineurs ont employé les intervalles que leur laissent les éclaircies, à préparer leurs quartiers d'hiver. Pour cela, ils élèvent une cabane grossière en troncs d'arbres, ou une tente de toile protégées par des levées sur les côtés et abritées par des ramées contre la fureur des éléments.

Les hauteurs de la Sierra Nevada sont couvertes de neige -- première visite de l'hiver pour les mineurs sur les points les plus élevés. Les cours d'eau de la Montagne n'ont encore qu'imperceptiblement grossi, bien que le Sacramento ait monté de plusieurs pieds, depuis le commencement des pluies, à son point de jonction avec la rivière Américaine.

Les avis de la rivière Feather sont du caractère le plus encourageant. Un banc, situé à neuf milles au-dessus du banc de Bidwell (où l'or fut découvert pour la première fois dans ce cours d'eau), a été exploité avec un immense succès durant le dernier mois. Le minerai qu'on y trouve est plus riche que celui de la région inférieure et se montrait en abondance jusqu'au moment des pluies. La contrée est extrêmement montagneuse tout à l'entour. Les exploitations sur le Yuku et à Bear Creek ont donné de bons produits durant les basses eaux.

Les familles de Georgetown sont peut-être actuellement les plus nombreuses dans les placers du Sacramento. Elles se trouvent à douze milles au Nord-Est de Columa, sur la branche méridionale de la rivière Américaine. Il y a été découvert des morceaux d'or pesant depuis un grain jusqu'à dix et douze livres. La moyenne d'une journée de travail s'y élève, dit-on, à trois onces, et il n'est pas rare de voir recueillir jusqu'à huit et dix onces dans un jour.

Par suite de l'arrivée inopinée des pluies d'hiver et du mauvais temps, les provisions sont devenues rares dans le district des mines, la déplorable condition des routes empêchant les ravitaillements d'arriver à temps dans les montagnes. Beaucoup de personnes reviennent par suite de ce fait. La farine se vend à \$1 75 la livre à la rivière Feather, et \$1 25 à Columa. Toutes les céréales y sont dans la même proportion.

Nous sommes évidemment embarqués dans la saison des pluies, dit ailleurs le même journal; et elle promet d'être rude, s'il faut en croire les apparences actuelles. Il est tombé en quelques jours plus d'eau que dans les mois de novembre 1848, et jamais nos rucs ne furent dans un pareil état. Ceux qui occupent des tentes ont eu beaucoup à souffrir et les pluies doivent avoir occasionné des pertes considérables.

L'interruption subite des communications avec l'intérieur a eu pour effet de suspendre les demandes qui arrivaient de toutes parts sur le marché de San Francisco, et d'y ramener les cours à un chiffre plus normal. Quelques arrivages ont aussi contribué à cette baisse dans les prix. Par contre, les boîtes, et spécialement les boîtes fortes, se vendent à des taux fabuleux.

La nouvelle la plus importante est apportée par le Pacific News; il s'agit d'une découverte qui révèle un côté jusqu'ici inconnu des richesses de la Californie. On a trouvé parait-il, des filons aurifères dans les carrières immenses qui couvrent toute la région sur le penchant occidental de la Sierra Nevada. C'est spécialement à M. T. Butler King et à M. Wright, représentants élus au congrès de Washington, que l'on est redevable des travaux constatant ces précieux gisements. Le premier a préparé un rapport et le second fait des expériences qui ne laissent plus aucun doute sur la réalité du fait. Le roc quarzeux et brûlé dont les veines sillonnent les flancs de la Sierra Nevada, bien que ne présentant aucune trace de minerai précieux à l'œil nu, donne à l'analyse une moyenne de \$1 50 (ou un douzième d'once) d'or par livre de matière pétrifiée. Une épreuve faite sur un bloc de quatre livres a produit \$11 de métal, c'est-à-dire près de \$3 par livre. Pour apprécier l'immensité de ce résultat, il suffit de dire qu'en Georgie, où des carrières de quartz sont ainsi exploitées, on regarde comme un beau produit lorsqu'on obtient un demi-dollar d'or par quatre-vingts livres.

M. Wright, qui est arrivé à bord du Cherokee, apporte avec lui de nombreux échantillons choisis dans les diverses catégories de rocs sur lesquelles il a dirigé ses recherches. Dans cette collection figure, à côté de morceaux plus ou moins riches, un bloc de dix à douze livres qui contient, suivant son estimation, \$600 (ou plus de deux livres) d'or. Cet échantillon exceptionnel est destiné à la chambre des représentants, et sera sans contredit le plus éloquent mémoire qui pût être présenté au nom de la Californie. Courrier des E. U.

Nouvelle Loi de Navigation.

Les vieilles lois prohibitives de la Grande-Bretagne sur la navigation ont disparu avec 1849. Ce sont des entraves et des restrictions de moins pour le commerce anglais. Par ce changement la saison prochaine sera pour le commerce Canadien, une époque d'expériences que nous voyons venir avec bonheur et empressement.

Quoiqu'il en soit, nous ne voudrions pas assurer que tous les désirs seront remplis et qu'il n'y aura plus de mauvaises chances dans le commerce, ce serait prédir l'impossible; mais il nous est permis d'anticiper une grande amélioration.

Le mémorial suivant, que nous traduisons de l'anglais, a rapport à ce nouveau changement. Il fait connaître ce qui est plus spécialement relatif au Canada, sur quel pied l'acte impérial met notre commerce intérieur et intercolonial, et sur quel pied les demandes de notre législation et de celles des autres colonies pourraient le faire établir. Voici le mémorial et la réponse de Son Excellence.

A Son Excellence le très-honorable James, Comte d'Erin et Kincairdine, chevalier du très noble et très-ancien ordre du Chardon, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc. etc. etc.

LE MEMORIAL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTREAL.

REPRESENTE HUMBLEMENT.

Que le conseil de la chambre de commerce a pris en considération l'acte Impérial 12 et 13 Vict. chap. 29, communément appelé le nouvel acte de navigation, en tant que ses dispositions ont rapport au commerce du Canada.

Qu'il semble à vos Mémorialistes, que par la première clause ou la clause de rappel de ce acte, la prohibition qui a existé jusqu'ici contre l'importation ou l'exportation des ports de cette province qui ne sont pas des ports libres dans d'autres vaisseaux que des vaisseaux Anglais, est levée, et par conséquent que les vaisseaux étrangers peuvent être employés, le 1er et après le premier jour de Janvier prochain, époque où le nouvel acte vient en opération pour le transport des marchandises ou des passagers, entre les ports du Canada et tous les autres ports du monde, sans en excepter les ports des colonies-sœurs.

Que par la quatrième clause qui règle le cabotage des possessions anglaises, il est décrété que ni marchandises ni passagers ne seront transportés d'un port de quelque possession anglaise que ce soit, à un autre point de cette même possession, excepté dans les navires anglais, par la quelle disposition le commerce de transport d'un port à l'autre de cette province est virtuellement assuré aux vaisseaux Canadiens. La cinquième clause, cependant, décrète que sur une adresse de la Législature provinciale, il sera loisible à Sa Majesté par un ordre en conseil, d'admettre des vaisseaux étrangers à participer dans le commerce des côtes de la province; de l'autre côté, la même clause décrète que si les législateurs de deux ou de plusieurs des possessions qui sont ou seront considérées comme possessions voisines, présentent des adresses ou une adresse collective à Sa Majesté, demandant que le commerce entre elles soit mis sur la base du commerce de côte, c'est-à-dire, qu'il sera réservé exclusivement aux vaisseaux anglais et canadiens, dans ces cas il sera loisible à Sa Majesté par un ordre en conseil, de le mettre sur ce pied.

Que par la dix-septième clause, ceux qui sont naturalisés sujets anglais peuvent être enrégistrés comme propriétaires de vaisseaux, droit qui n'était pas accordé précédemment, et qui est de quelque importance dans cette province où tant de personnes tombent sous la dénomination à laquelle ce privilège s'étend.

Que la clause mentionnée ci-dessus paraît à vos Mémorialistes une de celle qui se rapportent plus spécialement au commerce du Canada; et il sera satisfait à vos Mémorialistes, si leur interprétation de ces clauses est confirmée par les lois d'ordonnes des officiers en loi de la couronne.

Que sous une interprétation quelconque, il semble à vos Mémorialistes, que cet acte investit les législateurs des colonies de certains pouvoirs et que leur prompt action, soit pour restreindre ou étendre les droits des vaisseaux étrangers sur nos eaux intérieures, paraît très-désirable, afin que toutes les dispositions ayant rapport à cet important sujet soient complétées, promptement et aient effet dans le plus court délai possible, afin que ceux qui sont engagés dans le commerce du pays, ou qui désirent s'y engager puissent faire des préparatifs à temps pour entrer en opération à la fin de l'hiver.

Que vos Mémorialistes en conséquence demandent humblement, que prenant cet exposé en votre favorable considération, votre excellence veuille gracieusement consentir à convoquer, au jour prochain le plus possible, le parlement provincial afin qu'on puisse prendre les moyens d'établir la base sur laquelle notre cabotage et notre commerce intercolonial seront permanentement placés -- sujets d'une importance non petite, vu que nos relations commerciales avec les États voisins d'Amérique en seront considérablement affectées.

Et comme c'est leur devoir, vos Mémorialistes prient toujours, (Signé.) Thos. Ryan, Président de la Chambre de Commerce Montréal, (Signé.) Chs. Lindsay, Secrétaire, Montréal, 14 décembre 1849.

REPONSE.

Bureau du Secrétaire, Toronto 19 décembre 1849.

Monsieur, J'ai l'honneur, par l'ordre du gouverneur-général, d'accuser réception de votre lettre du 14 du courant, transmettant un Mémorial de la part du Conseil de la Chambre de Commerce de Montréal, relativement au nouvel acte impérial 12 et 13 Vict. chap. 29, communément appelé le nouvel acte de Navigation; et de vous informer que cela ne manquera pas de recevoir la considération soignée de Son Excellence. J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur, (Signé.) J. Leslie, Sec. Thos. Ryan, Ecr., etc. etc. etc. Minerve.

Formation d'une nouvelle Bibliothèque.

POUR LES CHAMBRES DE LA LEGISLATURE. La communication suivante apprendra les

moins qu'à se débarrasser de l'Empereur, et à déposer du même coup la famille des Romains. On ne dit point par qui les conspirateurs devaient le remplacer. Ces conspirateurs appartenaient tous à la noblesse Russe, et dans le complot ne figure aucun Polonois.

Quant à l'Autriche, l'insurrection des confins militaires n'est ni son seul danger ni sa seule inquiétude. Elle augmente ses garnisons dans les provinces polonoises qui dépendent de son empire. Des régiments qui tiennent garnison à Comorn se sont révoltés; ils ont massacrés leurs officiers, et l'on ne dit pas si l'on a pu les faire rentrer dans l'ordre. Les finances du gouvernement sont dans l'état le plus triste; le déficit augmente tous les jours, et l'on parle d'un nouvel emprunt de 30,000,000 florins, qui serait ouvert dans le royaume Lombard Vénitien, la seule province de l'Empire où l'autorité paraît rétablie pour quelque temps. Les derniers événements, s'ils se confirment, viendront sans doute susciter de nouveaux obstacles à ce projet. L'Autriche semble n'avoir triomphé un instant que pour retomber plus avant dans l'abîme qui se creuse sous ses pas. -- Courrier des E. U.

Monsieur, -- Vous avez sans doute été informé par les voies ordinaires des nouvelles, de la perte désastreuse que la législature et le peuple de cette province ont éprouvée, dans la destruction totale par le feu, des bâties dans lesquelles se tenaient les séances du parlement provincial, par le fait d'une réunion d'émeutiers, le 25 d'avril dernier.

On peut compter parmi les conséquences les plus déplorables qui sont résultées de cet outrage, la destruction entière des précieuses bibliothèques des deux chambres de la législature, et qui contiennent en tout environ 25,000 volumes. Dans ce cas spécialement, la perte est tombée non pas seulement sur le parlement lui-même, mais généralement sur le peuple de la province, qui, par la libéralité des membres des deux chambres, avait accès dans ces bibliothèques, à défaut d'autres moyens de faire des recherches littéraires, n'y ayant pas d'autres bibliothèques dans le Canada, de quelque importance, auxquelles le public put être admis.

Dans la session du parlement qui s'est terminée dernièrement une anxiété générale s'est manifestée parmi les membres, pour remplacer la collection de livres aussitôt possible.

L'état actuel des finances provinciales ne peut cependant pas permettre pour le présent, une dépense considérable pour cet objet. Nos efforts pour la reconstruction d'une bibliothèque sont inévitablement remis à une autre année. Tout en contemplant le rétablissement d'une bibliothèque pour les deux chambres de la législature, l'intention est que le public y soit admis comme auparavant. Comme on a pensé qu'on aurait beaucoup de sympathie, tant sur ce continent que dans le Royaume-Uni, pour le désastreux événement qui a causé une perte aussi grave au peuple du Canada, j'ai été autorisé par l'Assemblée législative à communiquer officiellement avec les principaux corps représentatifs en Amérique et en Angleterre, en leur faisant connaître l'étendue de notre perte et en sollicitant leur généreuse assistance dans nos efforts pour remplacer la bibliothèque détruite, en nous envoyant des copies de leurs journaux législatifs, statuts, et autres documents imprimés qui pourraient être échangés, pour y être déposés.

Je regarderai donc comme un grand faveur l'aide que vous voudrez bien donner à notre entreprise en obtenant pour nous une copie des ouvrages, officiels ou autres, que vous croirez de quelque utilité pour nous et que vous pourrez facilement nous envoyer.

Vous imposerez par là au public Canadien une obligation qui sera toujours très-heureuse de pouvoir réciprociter; nous payerons très-volontiers toutes les dépenses qui s'en suivront, et nous vous serions grandement obligés pour ces dons bienveillants.

J'ai l'honneur de me soumettre, avec la plus haute considération, votre très-humble et obéissant serviteur.

A. N. MORIN, Orateur. Minerve.

Russie, Autriche et Turquie.

Le plus important est sans contredit celui d'une insurrection formidable qui aurait éclaté simultanément dans la Serbie, la Slavonie et les provinces de l'Autriche désignées sous le titre de Confins militaires. Tous les régiments autrichiens qui se trouvent sur la ligne de la Save et du Danube, se seraient révoltés et tout en apportant aux insurgés leur concours, enlèveraient ainsi à l'Empire une portion de ses meilleures forces. Le centre du mouvement serait dans le district militaire de Peterwardein et les districts voisins; et le soulèvement des troupes aurait été provoqué par un décret du 18 novembre dernier, organisant le Weirwoodschaft; mais à côté se trouve l'insurrection populaire qui a des proportions énormes, si la dépêche n'exagère pas. Les forces militaires des rebelles étaient aux dernières nouvelles de 126,000 hommes, avec 110 canons; et l'on craignait que la Croatie ne fut bientôt cause avec une armée, ce qui aurait porté immédiatement leurs forces à 200,000 hommes et 300 canons. Les désertions diminue d'ailleurs chaque jour les régiments autrichiens et fournissent de nouvelles recrues aux insurgés.

Cette insurrection d'ailleurs a un double but: elle est dirigée tout à la fois contre la Turquie de qui dépend la Serbie et contre l'Autriche elle-même. Elle aurait en pour fauteur le gouvernement Russe qui tient à créer des embarras sérieux à l'Empire qui avait accepté sa protection aussi bien qu'à celui qui a osé lui résister. Le prince de Serbie, encouragé par les émissaires russes qui ne se cachent pas de leurs intrigues, a refusé le tribut qu'il doit à la Porte; il fait armer ses sujets et il compte résister énergiquement aux mesures de rigueur que pourra employer son suzerain. Il sait qu'il aura l'appui de la Russie, et celle-ci semble attendre ou pour mieux dire appeler le moment où elle pourra entrer en armes sur le territoire de l'Empire Ottoman. Cela ne tardera plus sans doute. Elle est prête et ses forces se concentrent de jour en jour davantage sur la frontière.

Tandis que le czar forme de lointains projets, il est exposé comme toujours à des dangers sérieux à l'intérieur. La cour de Russie a été de toute antiquité un foyer de conspirations, et l'on compte les souverains qui n'ont pas péri par le fer ou le poison. L'antagonisme des Boyards et du czar n'a point cessé; l'on assure que les premiers avaient organisé une vaste conspiration dont le centre était à Moscou et qui devait éclater le premier jour de l'an. Elle n'allait à rien

moins qu'à se débarrasser de l'Empereur, et à déposer du même coup la famille des Romains. On ne dit point par qui les conspirateurs devaient le remplacer. Ces conspirateurs appartenaient tous à la noblesse Russe, et dans le complot ne figure aucun Polonois.

Quant à l'Autriche, l'insurrection des confins militaires n'est ni son seul danger ni sa seule inquiétude. Elle augmente ses garnisons dans les provinces polonoises qui dépendent de son empire. Des régiments qui tiennent garnison à Comorn se sont révoltés; ils ont massacrés leurs officiers, et l'on ne dit pas si l'on a pu les faire rentrer dans l'ordre. Les finances du gouvernement sont dans l'état le plus triste; le déficit augmente tous les jours, et l'on parle d'un nouvel emprunt de 30,000,000 florins, qui serait ouvert dans le royaume Lombard Vénitien, la seule province de l'Empire où l'autorité paraît rétablie pour quelque temps. Les derniers événements, s'ils se confirment, viendront sans doute susciter de nouveaux obstacles à ce projet. L'Autriche semble n'avoir triomphé un instant que pour retomber plus avant dans l'abîme qui se creuse sous ses pas. -- Courrier des E. U.

Extraits de Journaux.

Les journaux Européens nous ont appris la mort de Sir J. Brunel, constructeur du fameux Tunnel sous la Tamise. Il était âgé de 81 ans. Il était Français de naissance, mais il a passé sa vie en partie dans les États-Unis et principalement en Angleterre. En 1795 il a été employé à l'exploration d'une étendue de terres près du lac Erié, et ensuite à New-York. En 1799 il retourna en Angleterre, où il a suivi une carrière brillante et heureuse. Minerve.

PLAN D'EMIGRATION. -- M. Sidney Herbert a proposé un plan d'émigration pour les femmes indigentes. Le surplus des femmes sur les hommes, dit-il en Angleterre est estimé à 500,000, tandis que dans les colonies la disparité est en sens contraire. Il propose donc, de prélever des souscriptions pour des avances afin de payer le passage des femmes pauvres mais respectables; ces femmes devant rembourser ce prix des premières gages qu'elles pourront obtenir après leur arrivée dans les colonies. Idem.

CONVENTION DE VOLEUR. -- Les voleurs de Londres se sont assemblés en convention, dans le but d'adopter des mesures pour se procurer une subsistance honnête. Deux cent-sept voleurs avérés étaient présents. L'assemblée fut ouverte par la prière et un hymne. Ils proposèrent une adresse à Lord Ashley, demandant s'il y avait pour eux quelque espoir d'obtenir un moyen honnête de subsister dans les colonies Britanniques. Sa Seigneurie répondit qu'elle était bien prête à les favoriser, comme c'était son devoir de le faire.

Elle leur dit franchement qu'il y avait peu d'espoir pour eux, s'ils ne voulaient pas s'enfoncer dans les établissements lointains du Nouveau Monde. "Nous devons voler ou mourir" fut la réponse de l'un des voleurs; "la prière est très bonne, mais elle ne remplit pas un estomac vide." Idem.

Une circulaire imprimée, en date du 30 novembre, annonce le fait de la conversion à la foi catholique du Rév. J. A. Haumer, curé de Talbotville Portion, (Tiverton.) [Dublin Freeman.

ERRATUM. -- Au sujet de l'élection au sujet de Québec, j'aurais dû dire qu'elle aurait lieu le 26 et le 28, au lieu du 28 et du 29.

MARIAGES.

En cette ville, le 14 courant, par Messire Pélissier, M. Octave Labaye, à Delle. Olivine Bonchard, tous deux de cette ville.

A St. François du Lac, le 8 du courant, par Messire Morault, Joseph Michel Côté, écr., Délégué-Régistrateur du Comté d'Yamaska, à Delle. Mary Rebecca Johnson, première fille de G. A. Johnson, écr., Collecteur de Douane à Hemmingford.

DÉCES.

A la Prairie, le 11. Arthur-Guillaume-Auguste, enfant de Rémidufresne, âgé de 3 mois et 5 jours.

A St. Jean, le 17, W. D. Lindsay, Ecr., âgé de 51 ans.

NOTICE SUR L'EXHUMATION ET LE 78ME ANNIVERSAIRE DE LA REV. MÈRE SOUVERAINE.

DE LA CHARITÉ, DITES SOEURS GRASSES, DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL. A vendre à ce Bureau Montréal, 28 Décembre, 1849.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE.

PAR LE REV. C. CHINQUÉ, P.T.R.E. Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-Bte. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.